

Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 22.09.2022

Une directive cantonale restreint l'accès à l'école professionnelle de Payerne pour les Fribourgeois

Intercantonalité broyarde fragilisée

« NATASHA HATHAWAY

Formation » La rentrée 2023 des apprentis broyards se fera en demi-teinte. En effet, une nouvelle directive émise par le Service fribourgeois de la formation professionnelle (SFP) régleme désormais la possibilité d'intégrer ou non une école hors du canton, telle que l'école professionnelle de Payerne. Celle-ci dispense actuellement des cours en commerce et vente aux apprentis fribourgeois et vaudois.

Pour donner un exemple concret: un apprenti gestionnaire de commerce domicilié à Payerne, employé par une entreprise à Estavayer-le-Lac, ne pourra pas suivre de cours à Payerne mais devra se rendre à Fribourg, ce trajet n'excédant pas 30 minutes. En revanche, un apprenti travaillant pour un employeur fribourgeois, mais vivant à Morges, pourrait suivre ses cours à Lausanne en raison de la durée de son déplacement. A noter que tous les apprentis employés par une entreprise fribourgeoise, quels que soient leur lieu de domicile et leur canton, sont donc concernés par cette directive.

Trois critères encadrent l'octroi d'autorisation pour fréquenter un établissement hors canton: la formation n'est pas offerte dans le canton de Fribourg, le nombre de places d'app-



Le Service fribourgeois de la formation professionnelle estime que, les apprentis fréquentant les cours 1 à 2 jours par semaine, «on peut penser que l'éventuel désagrément sera supportable». Keystone/ photo prétexte

prentissage disponibles dans le métier souhaité dans le canton de Fribourg est insuffisant ou le trajet en transport public à destination de l'école professionnelle située dans le canton de Fribourg dépasse la durée de 30 minutes.

«Ne pas léser la Broye»

Selon les chiffres fournis par le SFP, quelque 74 apprentis broyards sont actuellement inscrits aux cours de CFC de commerce et de commerce de détail: 16 à l'école professionnelle de Payerne et 58 à Fribourg. Seuls les apprentis broyards de première année, en 2023-2024, seront concernés par le nouveau règlement. Ils pourraient être une dizaine au maximum, selon les estimations du SFP, à vouloir suivre les cours à Payerne. Alors que, pour le SFP, il s'agit simplement de concrétiser la pratique déjà en vigueur, du côté de la Broye, on estime que ce règlement ne tient pas compte de l'intercantonalité spécifique à cette région.

C'est au début du mois que la directive a été adressée aux entreprises formatrices fribourgeoises broyardes ainsi qu'à la Communauté régionale de la Broye (Coreb), accompagnée d'un courrier que s'est procuré *La Liberté*. «Nous avons été un peu surpris de recevoir cette lettre plutôt lacunaire, sans

aucune information préalable», remarque Christel Losey, directrice ad interim de la Coreb. Elle se dit déçue du manque de volonté pour promouvoir l'intercantonalité: «Pour nous, c'est important que la Broye ne soit pas lésée par cette situation.» Et d'ajouter: «Je ne comprends pas sur quels motifs se fonde cette décision. S'il s'agit seulement d'une concurrence entre cantons, c'est au détriment de la Broye qui souhaite développer l'intercantonalité.»

Même son de cloche du côté de Nicolas Kilchoer, président du comité de la Coreb et préfet de la Broye: «La nouvelle est arrivée de manière abrupte. Nous allons suivre ce dossier de très près et voir quelles suites nous allons lui donner sur la



«La réalité broyarde n'est pas prise en compte dans cette décision»

Nicolas Kilchoer

base du nombre d'apprentis touchés.» Tout comme Christel Losey, il remarque que «la réalité broyarde n'est pas prise en compte dans cette décision. Un partenariat serait plus intelligent qu'une directive tombant d'en haut. Il va falloir trouver des solutions pour préserver les intérêts de notre population.»

Etablir des règles claires

Mise au courant de la nouvelle cette semaine, la députation broyarde examine encore le dossier et pourrait décider de mener des actions politiques. Le député centriste Eric Collomb (Lully) ne mâche pas ses mots: «Je pense que le bon sens doit prévaloir, et là ce n'est pas le cas. On est en train de dire à des jeunes de Payerne d'aller jusqu'à

Fribourg, c'est ridicule.» Déjà en 2010, puis en 2017, le député avait sollicité, sans succès, le Conseil d'Etat fribourgeois pour la réalisation d'une école professionnelle intercantonale dans la Broye. De plus, un nouveau bâtiment pourrait être inauguré en 2026 à Payerne (lire ci-dessous). «Cette idée a chaque fois été balayée alors que l'intercantonalité fonctionne très bien au niveau du Gymnase intercantonal de la Broye ou de l'Hôpital intercantonal de la Broye, pourquoi pas pour la formation professionnelle?»

Christophe Nydegger, chef du SFP, répond sans détour: «Il serait très compliqué de réaliser une école professionnelle intercantonale, car les moyens de financement et les stratégies va-

rient d'un canton à l'autre.» Il rappelle que «la directive n'est pas une spécificité fribourgeoise et existe dans de nombreux cantons, notamment chez les Vaudois, et avec les mêmes critères». Pour le chef de service, l'objectif principal de la directive est d'établir un cadre strict: «Nous recevions des demandes pour des formations suivies hors canton mais comme il n'y avait aucune règle écrite, cela posait problème. Nous voulons être les plus équitables possible.»

Christophe Nydegger souligne également que ce sont plus de 1000 apprentis fribourgeois qui suivent des cours dans d'autres cantons, souvent pour des questions d'effectifs trop bas, et qu'il est donc «inexact de dire que Fribourg ne tient pas compte de l'intercantonalité. Les entreprises formatrices fribourgeoises sont très au clair avec cette directive. La situation géographique broyarde complexifie probablement sa compréhension.» Quant à la mobilité des apprentis? «Ils fréquentent les cours 1 à 2 jours par semaine et passent l'essentiel de leur formation en entreprise. On peut penser que l'éventuel désagrément sera supportable», note encore le chef du Service fribourgeois de la formation professionnelle. >>

UNE NOUVELLE ÉCOLE PROFESSIONNELLE EN PASSE DE VOIR LE JOUR À PAYERNE

Alors qu'une nouvelle directive encadrera de manière plus stricte l'accès des apprentis broyards fribourgeois à l'école professionnelle de Payerne (voir ci-dessus), un projet de nouveau bâtiment se concrétise. Selon le syndic de Payerne Eric Küng, le crédit d'investissement d'environ 3 millions de francs pour l'achat du terrain, propriété de la commune, ainsi que le crédit d'étude de 7 millions pour la réalisation du bâtiment ont été

soumis au parlement cantonal par le Conseil d'Etat vaudois.

La future école, attendue depuis de nombreuses années, sera située sur un terrain de plus de 15 000 m² à la promenade de la Maladaire. Elle pourra accueillir en moyenne 800 élèves par jour et 65 enseignants. Elle regroupera sur un même site les apprentis de l'Ecole professionnelle commerciale de la Broye et ceux en médiamatique actuellement

répartis sur les communes de Sainte-Croix et d'Yverdon, ainsi que des antennes de l'Ecole de la transition, à Payerne, et du Centre d'orientation et de formation professionnelles. Le projet prévoit également une aula de 250 places, un restaurant de 370 places, une salle triple de sport ainsi qu'une salle de sport simple à l'usage de la commune de Payerne. L'ensemble du projet est estimé à 75 millions de francs. NH